



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Soudan

Question écrite n° 103355

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les violences perpétrées au Soudan à l'encontre des femmes et des enfants. Dans un rapport, publié à New York, sur les mauvais traitements dont sont victimes les enfants dans les conflits armés au Soudan, le secrétaire général des Nations unies a exhorté récemment les dirigeants des gouvernements de l'Unité nationale et du Sud-Soudan à faire cesser l'enrôlement d'enfants. Ce rapport adressé au Conseil de sécurité détaille les méthodes de recrutement, les assassinats et les viols d'enfants perpétrés dans différentes localités de la région. Il en identifie précisément les auteurs, à savoir les Forces armées soudanaises, l'Armée populaire de libération du Soudan, les Forces de défense populaires, l'Armée de libération du Soudan, l'Armée blanche, les milices janjaouid, le mouvement rebelle ougandais de l'Armée de résistance du seigneur et les forces d'opposition tchadiennes. Le secrétaire général est particulièrement préoccupé par la multiplication des violences contre les jeunes filles et les femmes au Darfour, ainsi que par les informations qui font état d'enlèvements et de détournements systématiques des enfants dans cette région. Il souligne particulièrement l'absence d'accès à plusieurs zones du Soudan pour les programmes et services de protection des enfants, surtout dans l'est du pays. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103355

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9469